



Commune municipale de Bourrignon

Rue de l'Eglise 8 – 2802 Develier - 032 422 15 15

Demande de permis de construire pour petites constructions

Le requérant <i>(nom, prénom, adresse)</i>		N° de tél. Courriel
Auteur du projet		
Propriétaire foncier		
Emplacement		Zone Parcelle n°
Projet de construction		
Affectation		
Dimensions principales		
Façades (matériaux, couleur)		
Toit (matériaux, couleur)		
Viabilité		
Voie d'accès	Largeur	Pente max.
Place de stationnement	Surface	
Raccordements		
Eaux usées		
Eau potable		
Electricité		
Frais de construction		
Remarques		

L'auteur du projet s'engage à poser les profils à temps, à les laisser en place jusqu'à l'entrée en vigueur de la décision concernant le projet et à payer les émoluments du permis de construire.

Bourrignon, le

Le requérant :

L'auteur du projet :

Le propriétaire foncier :

Si une autorisation de dérogation est requise pour le projet de construction, il y a lieu de la joindre à la présente demande.

(voir instructions au verso) ⇨

Demande de petit permis de construire

La demande de permis pour petite construction doit contenir :

1. La présente demande de permis de construire, **dûment complétée** et signée ;
2. Le formulaire ENV DG01 (sauf exception) ;
3. Deux jeux de plans, comprenant :
 - plan de situation (établi sur une copie récente du plan cadastral, signé par le géomètre d'arrondissement -> Rolf Eschmann SA à Courrendlin) sur lequel la construction projetée sera reportée, avec les dimensions et les distances aux limites des parcelles voisines ;
 - plans des façades, avec les dimensions.

Chaque plan devra être signé et daté du requérant.

Si la construction projetée ne respecte pas les distances aux limites, l'accord du voisin est requis, soit par sa signature sur le plan de situation, soit par un accord écrit.

- ➡ D'autres autorisations peuvent être nécessaires selon la construction projetée.
- ➡ Nous vous rendons attentifs que, dès Fr. 20'000.- de travaux, une assurance pour travaux en cours doit être conclue auprès de l'Etablissement cantonal d'assurance (ECA Jura) avant le commencement des travaux.

L'émolument pour le petit permis est de Fr. 50.—.

D'autres émoluments peuvent être perçus selon les autorisations délivrées.